

Séance spéciale du conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 6 mars 2006 à 19h30 à la salle de délibérations du conseil, sous la présidence de son Honneur le Maire Jacques Séguin.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants :

Jean-Guy Lafaille, délégué à la voirie - district #1  
 Denis Gravel, délégué à l'administration - district #2  
 Robert Beauchamp, délégué au transport - district #4  
 Normand Clermont, délégué à l'hygiène du milieu - district #5  
 Marie-Claude Galland Prud'Homme, déléguée aux loisirs - district #6

Absence motivée

Alexander Tomeo, délégué à la sécurité - district #3

Le conseil municipal de Pointe-Calumet constate que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code Municipal.

ORDRE DU JOUR

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Construction d'une nouvelle caserne d'incendie/services professionnels en architecture/adoption de la soumission
- 3.- Construction d'une nouvelle caserne d'incendie/services professionnels en ingénierie/adoption de la soumission
- 4.- Contrôle biologique des insectes piqueurs/soumissions par invitation/ autorisation
- 5.- Contrôle biologique des insectes piqueurs/devis de soumission/ approbation
- 6.- Contrôle biologique des insectes piqueurs/comité de sélection/nomination
- 7.- Levée de la séance

06-03-047

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont  
 Et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06-03-048

CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CASERNE D'INCENDIE/SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE/ADOPTION DE LA SOUMISSION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé des soumissions par appels d'offres publiques pour des services professionnels en architecture dans le cadre des travaux de construction d'une nouvelle caserne d'incendie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu huit (8) offres de services de firmes en architecture, à savoir :

LES ARCHITECTES LABONTÉ MARCIL;  
 FRANÇOIS GRENON;  
 COURSOL KHAMLONG ARCHITECTURE;  
 RÉGIS CÔTÉ & ASSOCIÉS;  
 MICHELLE CASONI;  
 RÉAL PAUL;

028

YVES WOODROUGH & ASSOCIÉS;  
TREMBLAY L'ÉCUYER;

CONSIDÉRANT QUE selon la recommandation du comité de sélection, la firme qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final est FRANÇOIS GRENON, architecte, soit 58,95 points;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Jean-Guy Lafaille  
Et APPUYÉ par Robert Beauchamp

QUE le contrat soit accordé à FRANÇOIS GRENON, architecte, pour un montant de 26 340,73\$ incluant les taxes, pour les services professionnels en architecture, dans le cadre des travaux de construction d'une caserne d'incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06-03-049

CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CASERNE D'INCENDIE/SERVICES  
PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE/ADOPTION DE LA SOUMISSION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé des soumissions par appels d'offres publiques pour des services professionnels en ingénierie dans le cadre des travaux de construction d'une nouvelle caserne d'incendie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu sept (7) offres de services de firmes en ingénierie, à savoir :

ROCHE LTÉE;  
LEROUX BEAUDOIN HURENS & ASSOCIÉS INC.;  
BPR-TRIAX;  
LE CONSORTIUM BSA/DESJARDINS;  
AXOR EXPERTS-CONSEILS INC.;  
CARON, BEAUDOIN & ASSOCIÉS, EXPERTS-CONSEILS INC.  
GENIVAR;

CONSIDÉRANT QUE selon la recommandation du comité de sélection, la firme qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final est CARON, BEAUDOIN & ASSOCIÉS, Experts-Conseils Inc. soit 30,12 points;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Jean-Guy Lafaille  
Et APPUYÉ par Denis Gravel

QUE le contrat soit accordé à CARON, BEAUDOIN & ASSOCIÉS, Experts-Conseils Inc., pour un montant de 47 735,38\$ incluant les taxes, pour les services professionnels en ingénierie, dans le cadre des travaux de construction d'une caserne d'incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06-03-050

CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES INSECTES PIQUEURS/SOUMISSIONS PAR  
INVITATION/AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont  
Et APPUYÉ par Robert Beauchamp

D'AUTORISER la directrice générale, Madame Chantal Pilon, à

029

demander des soumissions par invitation, pour le contrôle biologique des insectes piqueurs sur le territoire de la Municipalité de Pointe-Calumet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES INSECTES PIQUEURS/DEVIS DE SOUMISSION/APPROBATION

06-03-051

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont  
Et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

QUE le conseil municipal de Pointe-Calumet approuve le devis de soumission pour le contrôle biologique des insectes piqueurs pour les années 2006-2007-2008, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES INSECTES PIQUEURS/COMITÉ DE SÉLECTION/NOMINATION

06-03-052

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont  
Et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

QUE le conseil municipal de Pointe-Calumet nomme les personnes suivantes sur le comité de sélection, pour l'étude des soumissions dans le cadre du contrôle biologique des insectes piqueurs sur le territoire de la municipalité, à savoir :

Madame Chantal Pilon, directrice générale  
Monsieur Guy Simoneau, directeur des services municipaux  
Monsieur André Ouellette, inspecteur municipal adjoint

Madame Chantal Pilon est aussi nommée à titre de « secrétaire du comité de sélection ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

06-03-053

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont  
Et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

QU'À 19h40, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

JACQUES SÉGUIN, maire

CHANTAL PILON, directrice générale

